

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 21 MARS 2023

Après avoir vérifié le quorum et salué les membres présents, le Proviseur ouvre la séance à 17h30 en rappelant que l'ordre du jour porte sur le compte financier 2022.

Monsieur Eicheldinger, Directeur Administratif et Financier, est désigné secrétaire de séance.

M Etlicher, représentant(e) des parents « la voix des familles », est désigné secrétaire adjoint

L'ordre du jour est ensuite adopté à l'unanimité

1/ Adoption du procès-verbal de la précédente séance

Le Proviseur informe le CE d'une modification : une intervention avait été attribuée à un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation du 1er degré alors qu'il s'agissait d'un représentant du 2nd degré.

Pour l'une de ses interventions Monsieur Etlicher, représentant des parents « la voix des familles », souhaite que les termes « effectif plus faible que prévu » soient remplacés « par effectif comptant 100 élèves de moins » dans la phrase : « estimant que le lycée va perdre de nombreux élèves avec cette augmentation, M. ETLICHER estime quant à lui que le LFM devrait faire une simulation budgétaire à partir d'un scénario avec un effectif plus faible que prévu afin d'alerter l'AEFE sur le risque encouru ».

Le PV de la précédente séance est ensuite adopté à l'unanimité

2/ Compte-financier

Le Directeur Administratif et Financier, agent comptable secondaire, explique que l'année budgétaire connaît deux grands moments, le budget qui est un acte de l'ordonnateur et le compte financier qui relève de l'agent comptable. Le compte financier est arrêté au 31 décembre 2022.

Il présente ensuite le rapport financier 2022 (ci-joint) en insistant sur la réforme des flux non-budgétaires et la notion de trésorerie de l'établissement.

Questions :

Monsieur Etlicher demande si la variation entre 1 million de résultat et -1 million de trésorerie correspond aux flux non-budgétaires liés aux remontées financières vers l'Agence.

Le DAF/ACS lui répond que c'est bien de ça dont il s'agit. Monsieur Etlicher note la réponse mais regrette que l'AEFE n'accompagne pas davantage l'établissement en cette période difficile alors qu'elle le fait pour d'autres. Il ajoute cependant que certaines situations d'établissement sont plus compliquées car ils n'ont pas de réserves.

Le DAF/ACS rappelle que la trésorerie reste conséquente puisqu'elle s'élève à 11 millions à la fin de l'exercice 2022. Il ajoute que l'Agence est très attentive à l'évolution de la situation financière de l'EGD.

Monsieur Etlicher estime quant à lui que sans aide de l'Agence la situation budgétaire 2023 va être pire que prévue, car l'augmentation des tarifs de 15% va faire perdre des élèves au lycée.

Le DAF/ACS indique que le déficit prévu pour 2023 se situe entre 2 et 3 millions d'euros.

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation du 1^{er} degré note que les remontées vers l'Agence sont moins fortes que prévues.

Le DAF/ACS le confirme en expliquant qu'il s'agit de contributions qui évoluent en cours d'année au regard des effectifs et des personnels détachés en poste.

Les échanges portent ensuite sur quelques points précis au cœur des tableaux du compte-financier.

Le DAF/ACS répond et indique que, pour certaines lignes, il se tient à la disposition des membres du CE pour les recevoir et leur montrer quelles sont les opérations qui y sont retracées en recettes et en dépenses.

Votants : 17	Pour : 17	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

Avis : favorable

3/ Questions diverses

Les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation du 2nd degré souhaitent avoir des informations quant aux emplois prévus pour la rentrée 2023.

Le Proviseur explique que la campagne d'inscription est ouverte depuis le 13 mars. Celle concernant les réinscriptions a également été ouverte afin de connaître au plus vite la réponse des familles. Il est actuellement difficile de faire une projection en matière d'effectifs élèves pour la rentrée 2023. Pour mémoire, le lycée compte aujourd'hui 595 élèves.

Il indique qu'à l'heure actuelle, la prévision de structure est la suivante : 18 divisions au 1^{er} degré et 14 au second degré, soit 32 divisions contre 36 cette année.

Dans ce scénario et compte-tenu des efforts importants à consentir pour accompagner les ambitions de redéveloppement du projet d'établissement, l'impact sur les emplois devrait être atténué.

Il est cependant à prévoir les ajustements suivants :

- Ne pas remplacer les départs lorsque cela n'est pas nécessaire
- Ne pas reconduire les CDD si le besoin n'existe plus dans la discipline

- Replacer dans la structure les personnels en CDI qui verraient leur poste actuel supprimé, dans la mesure du possible
- Réduire la quotité horaire proposée aux enseignants de droit local dans certaines disciplines
- Proposer un complément de service dans une discipline connexe ou dans un dispositif d'accompagnement inscrit au projet d'établissement.

Concernant les personnels enseignants détachés, le Proviseur indique qu'ils seront au nombre de 29 (10 au premier degré et 19 au second). Il profite de ce point pour annoncer que tous les postes vacants de personnels détachés sont actuellement pourvus à la suite des commissions paritaires du 09 mars. Il s'agit des postes de professeur des écoles, de lettres-modernes, d'allemand et d'histoire-géographie. Compte-tenu de la prévision des structures, il est possible que des enseignants détachés se voient proposer un complément de service dans une autre discipline ou intègrent un dispositif d'accompagnement mis en œuvre dans le cadre du nouveau projet d'établissement.

Monsieur Ferrari, élu des Français de l'étranger, demande ce qu'il adviendrait d'un poste de détaché régulièrement en sous service.

Le Proviseur répond que le lycée doit offrir un temps complet aux personnels détachés qui ne demandent pas à travailler à temps-partiel. Cela se fait en complétant les heures dans une discipline connexe, dans des dispositifs pédagogiques propres à l'établissement voire dans la même discipline en augmentant le besoin. Si le sous-service devenait trop important, décision pourrait être prise de fermer le poste.

Une représentante des personnels d'enseignement et d'éducation rappelle que les personnels détachés nouvellement nommés devront obtenir un visa avant de pouvoir rejoindre leur affectation.

A l'issue de ces échanges sur cette question diverse, Monsieur Etlicher, représentant des parents, « la voix des familles », souhaite revenir sur le budget 2023 en rappelant son inquiétude en cas de baisse des effectifs à hauteur de 100 élèves pour la rentrée prochaine. A ce titre, il se demande si les visiteurs des portes-ouvertes ont connaissance des tarifs pour l'année 2023/2024.

Le DAF/ACS rappelle que le budget est prévisionnel et qu'il peut être modifié à deux reprises au cours de l'année budgétaire.

Monsieur Gosselin, directeur du 1^{er} degré, indique que les tarifs sont affichés dans la procédure d'inscription sur EDUKA, nouvelle application utilisée par le LFM, puisque les parents doivent valider numériquement leur acceptation du règlement financier et des tarifs.

Monsieur Ferrari demande si les tarifs ont été validés par l'AEFE. Il lui est répondu que l'AEFE a bien validé les tarifs.

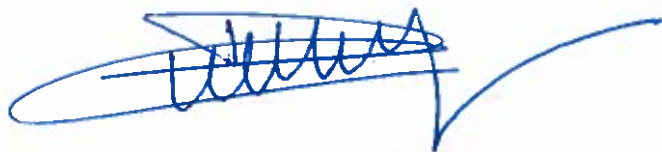
Monsieur Etlicher intervient alors pour dire qu'avec moins de recettes l'équilibre financier ne sera pas assuré et que cela se fera au détriment des dispositifs innovants souhaités dans le cadre du projet d'établissement voire du fonctionnement pérenne de l'établissement.

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation rappelle à ce titre que les personnels s'inquiètent pour leur avenir.

A l'issue de ces échanges, le Proviseur clôt le Conseil d'Etablissement à 18h30.

Le secrétaire de séance,

M. David EICHELDINGER
Directeur Administratif et Financier



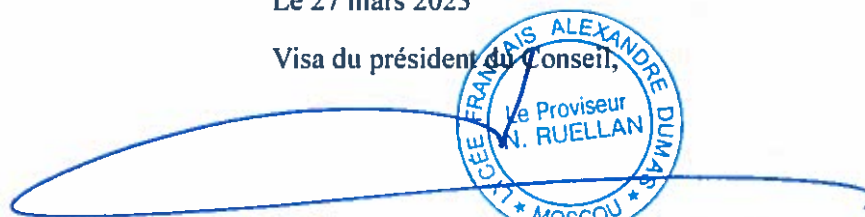
Le secrétaire-adjoint de séance,

M. Cédric ETLICHER
Représentant des parents « la voix des
familles »



Le 27 mars 2023

Visa du président du Conseil,



Nicolas RUELLAN, Proviseur du lycée

